



Fondation Rurale
de Wallonie

Ensemble, pour des villages vivants

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Commune de Silly
Opération de Développement Rural

Réunion de la Commission Locale de Développement Rural
24 juin 2025, 19h00 – Maison de Normandie à Silly

1. Présences

Présents

CLDR :

Mesdames et messieurs Ars Dominique, Bellemans Emmanuel, Bonnet Pierre, Carton Mireille, De Bie Morgane, Denis Fabian, Deschamps Thérèse, Deschamps Willy, Devenyn Jo, Dumont Paul, Dupont Yves, Duval Philip, Jadin François, Langhendries Bernard, Laujol Sylvie, Laurent Carole, Lepoivre Patrick, Limbourg Freddy, Limonier Mathieu, Maryns Lionelle, Michiels Véronique, Mistiaen Grégory, Neeffs Mariane, Rombaut Véronique, Roucloux Ingrid, Schaukens Florent, Vanhecke Vincent, Vanhassel Céline, Vanhonacker Gautier, Verlooven Arnaud, Walravens Aurore, Wattiez Martin.

Fondation Rurale de Wallonie :

Mesdames Dubrulle Régine et Remy Nathalie - agents de développement.

Excusés

Mesdames et messieurs De Clercq Dirk, Descamps Amaury, Deschamps Alain, Haan Marie-Christine, Martin Bernard, Moriau Philippe, Van Cauwenberge Roland.

2. Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 18 février 2025
- ✓ Accueil des nouveaux membres
- ✓ PCDR : programmation de projets
- ✓ Evaluation à mi-parcours
- ✓ Divers.

3. Compte-rendu de la réunion

3.1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 février 2025

Le compte-rendu de la réunion du 18 février 2025 est approuvé.

3.2. Accueil des nouveaux membres

Freddy Limbourg introduit la réunion et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres. Suite à l'appel à candidatures, 14 citoyens ont rejoint la Commission, ce qui porte son nombre total à 52 personnes, dont 10 mandataires communaux.

Les principes de l'Opération de Développement Rural (ODR) sont présentés ainsi que le Règlement d'Ordre Intérieur de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) : voir annexe 1.

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) est [consultable en ligne](#). Arrivé en milieu de parcours, il a fait l'objet d'un résumé : voir annexe 2.

3.3. PCDR : programmation de projets

Il est rappelé que la programmation de projets à 3 ans n'est pas figée et peut évoluer en fonction des opportunités.

Lors de la réunion précédente, il avait été décidé de garder la programmation des projets effectuée en 2024 et d'en rediscuter sur base des informations complémentaires relatives à la ligne 87C et aux logements tremplin.

Programmation 2024 :

- 2024 : Aménagement de la ligne 87C, qui mène au village de Bois-de-Lessines
- 2025 : Création de logements tremplins
- 2026 : Aménagement de la place de Hoves.

Nouvelles informations

Ligne 87C :

- Le tronçon est repris dans un projet Interreg et pourra être financé dans ce cadre
- Projet chapeauté par Ideta
- La Ville de Lessines est partie prenante.

Logements tremplin :

- Localisations envisagées :
 - o L'ancien bâtiment du Syndicat d'initiative appartenant au CPAS : option abandonnée car le CPAS utilisera ces locaux pour faire de nouveaux logements
 - o Le bâtiment de la crèche « Les Petits Fripons », qui va déménager, peut être une localisation potentielle
 - o La Commune est actuellement en réflexion sur les affectations de ses propriétés et rien n'est encore déterminé de façon définitive.

Programmation 2025

Pour arrêter ce choix, la CLDR se base sur les éléments suivants :

- Il est possible d'inclure dans la programmation des projets faisant l'objet d'une autre voie de financement que le Développement rural (SPW) et donc, la Ligne 87C
- L'année en cours est déjà bien avancée et les localisations potentielles pour le logement ne sont pas encore clairement identifiées
- L'aménagement de la place de Hoves, projet coûteux, est reculé en 2027.

Le choix de la programmation 2025 est le suivant :

- 2025 : Aménagement de la ligne 87C, qui mène au village de Bois-de-Lessines
- 2026 : Création de logements tremplins
- 2027 : Aménagement de la place de Hoves.

Logement

Trois types de logements font l'objet d'une fiche-projet dans le PCDR :

- Logements intergénérationnels (FP 2.2)
- Logements tremplin (FP 2.12)
- Logements pour personnes âgées (FP 3.1).

La programmation de projets suscite les réflexions suivantes :

- Nécessité d'évaluer, de cibler et de prioriser les besoins en termes de logements et d'entreprendre une réflexion approfondie, qui pourra déboucher sur une actualisation des fiches-projets. La CLDR propose de mener une réflexion sur les attentes et les besoins à Silly. Elle souhaite également avoir connaissance d'expériences menées dans d'autres communes.
- Les logements tremplin sont mis en location par le biais d'un mécanisme financier particulier, prévoyant une rétribution d'une partie des loyers versés en fin de location. Ils sont destinés à de jeunes locataires et avec l'objectif que ceux-ci s'installent ensuite de façon pérenne sur le territoire. Si ceux-ci sont intéressants, la commune connaît également un manque de logements pour les aînés et des logements intergénérationnels devraient être prioritaires aux logements tremplins. Toutefois, nécessité de prendre en compte les coûts.
- Pour les logements tremplin, on pourrait s'orienter vers de l'habitat léger sur terrain communal.
- Nécessité d'une réflexion portant sur une réorganisation des services en parallèle à l'utilisation des bâtiments communaux actuellement en réflexion.
- Prendre en compte les évolutions de la Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC).

3.4. Evaluation du fonctionnement de la CLDR

Le PCDR de Silly se trouve à mi-parcours de sa période de validité (2020-2030) : l'occasion de faire le point sur la dynamique participative et l'avancement des projets. Pour ce faire, un formulaire d'enquête a été soumis aux membres. Les résultats sont présentés en réunion (voir annexe 1).

Questions et remarques de la CLDR :

- Les réunions portent souvent sur des projets d'envergure :
 - > prévoir davantage d'actions citoyennes
 - > intégrer aussi des petits projets, avec davantage de concret, prévoir des sorties sur le terrain.
 - C'est régulièrement le cas, avec par exemple le budget participatif et l'appel à projets BiodiverCité.
 - Lors de la séance précédente, la CLDR a désigné la fiche-projet « Valorisation du petit patrimoine » pour l'action 2025 : une Commission patrimoine étant déjà en place, les membres qui le souhaitent peuvent la rejoindre (le signaler à Nathalie - n.remy@frw.be ou 069/87.10.90).

- Pour répondre à cette demande, des sous-groupes de travail seront également mis en place pour travailler sur des thématiques ciblées (logement., etc.).
- Le résultat du sondage révèle que le fonctionnement de la CLDR est très satisfaisant mais il est à relativiser : les répondants sont les membres fidèles, tandis que ceux qui ont quitté la Commission se sont lassés : il serait intéressant de les interroger afin de connaître leurs raisons.
- Les réunions sont descendantes et pas suffisamment interactives.
- On relève parfois un manque de communication + souhait d'une communication plus innovante.
 Informer la CLDR de l'avancée des projets entre deux réunions (via une plateforme numérique, un mailing...) et planifier les dates de celles-ci plus en amont.
 - La Commune a recruté un chargé de communication et des actions pourront être mises en place pour informer sur le travail de la CLDR et le suivi des projets.
 - Les dates des réunions de CLDR pourront être planifiées à l'année (« Save the date ») mais seront toutefois susceptibles d'être modifiées en fonction de l'actualité.
- Il faudrait attirer davantage de jeunes.
 - Utiliser des outils « d'actualité », diffuser des sondages en ligne...
 - Organiser des échanges avec les autres commissions (CCE...), les mouvements de jeunesse, etc.

3.5. Divers

Le président remercie les citoyens pour leur présence et les invite à se rassembler pour une photo de groupe.

Régine Dubrulle et Nathalie Remy,
FRW – Wallonie Picarde